

**Fiche Action
Objectif Spécifique 1**

**Programme de coopération territoriale européenne (PCTE) INTERREG V
Mayotte – Union des Comores
2014-2020**

Axe 1	Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération
Objectif Spécifique (OS) 1	Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone

MODALITES DE MISE EN OEUVRE	
<i>Service instructeur</i>	SGAR
<i>Services consultés</i>	DEAL, SGAR (pôle éco) DAAF, DRFIP, DIECCTE, CD, DRCL, Ambassade de France aux Comores
<i>Montant de l'enveloppe FEDER CTE alloué à l'OS1</i>	2 500 000€

CRITERES D'ELIGIBILITE	
Territoire éligible	Mayotte-Comores
Bénéficiaires éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Créateurs d'entreprises • Entreprises • Producteurs, artisans • Coopératives • Associations et groupements d'entreprises • Gestionnaires d'infrastructures maritimes • Chambres consulaires • Structures d'accompagnement des entreprises
Type d'actions éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une plateforme commune d'achat et de distribution des produits et intrants à prix compétitifs pour développer la transformation des différentes parties de la zone de coopération • Mise en place de coopératives agricoles et aquacoles • Structuration d'une filière agricole aux Comores et plus particulièrement à Anjouan • Actions visant à favoriser les échanges des produits issus de la pêche et de la filière aquacoles • Recherche et mis en œuvre de techniques de production, de conditionnement, et d'acheminement répondant à la réglementation européenne (démarches qualités, labels, et développement de petites unités de transformation) • Actions de veille économique et juridique • Actions de sensibilisation, de conseil, et d'information permettant le développement des entreprises à l'international • Organisation de séminaires et de manifestations

	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de répertoire des acteurs, base de données • Études sur le cabotage régional (de marchandises et de passagers) • Échanges d'expérience relatifs aux métiers portuaires • Formation aux métiers portuaires • Création d'une ligne maritime et équipement d'une zone portuaire (rampe de débarquement, système de chargement/déchargement, zone de hangar ou de stockage, frigors, véhicules de transport) • Actions permettant le transit suffisant et rapide des marchandises et pouvant assurer le respect de la fraîcheur des produits de consommation • Études exploratoires et de faisabilité en termes de transport aérien (études sur l'aménagement des zones de transit des aéroports, études permettant l'accompagnement / la consolidation de lignes existantes ; études sur la faisabilité et les conditions de création de nouvelles lignes aériennes)
Exemple de dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au coût lié à la chaîne de production, la logistique, à la formation professionnelle • Participation aux frais de création de coopératives agricoles et aquacoles et de centrales d'achat, • Participation au coût lié à l'obtention d'un label de qualité • Participation aux frais liés à l'organisation de séminaires, de conférences, de journées d'étude, • Participation aux frais liés à la mise en place de réseaux d'échanges (site internet, portail,...), • Participation aux frais de création de lignes maritimes et/ou d'équipement de zones portuaires,...
Éligibilité temporelle	Sous réserve de dispositions plus contraignantes excluant les projets démarrés (engagement juridique du porteur rendant l'investissement irréversible), sont éligibles les projets qui ne sont pas matériellement achevés ou totalement mis en œuvre à la date de dépôt du dossier de demande d'aide présenté par le bénéficiaire à l'autorité de gestion.

INDICATEURS DE RESULTAT

Le projet doit contribuer à l'objectif spécifique 1 « Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone » et contribuer à la réalisation des indicateurs de résultat et de réalisation ci-dessous.

Indicateurs de résultat (r) et de réalisation (R)	Unité de mesure	Valeur de référence 2014	Valeur cible en 2023	Source	Fréquence
Montant des importations et exportations mahoraises depuis et vers les pays de la zone (r)	M€ (moyenne lissée sur 3 ans)	3,91	7	Direction régionale des douanes, IEDOM	annuelle

MODALITES DE CANDIDATURE	
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande d'aide européenne • L'annexe 1 relative au plan de financement prévisionnel du projet • L'annexe 2 relative aux indicateurs • L'annexe opérationnelle relative à la description des actions de l'opération • Pièces justificatives le cas échéant (lettres d'engagement, devis, acte de propriété, bail, etc.)
Retrait du dossier vierge et informations	<p>Auprès du Pôle affaires européennes du SGAR de la Préfecture de Mayotte, immeuble La Palme d'Or à Kaweni (rond point El Farouk) du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-16h, SUR RENDEZ-VOUS Contact : 02,69,63,90,00 secretariat-sgar@mayotte.pref.gouv.fr</p> <p>OU</p> <p>En ligne sur le site l'Europe s'engage à Mayotte : http://www.europe-a-mayotte.fr/ rubrique <i>J'ai un projet / Bénéficiaire des fonds</i></p>
Dépôt de dossier	<p>Le dossier doit être dûment complété, accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction et parvenir aux formats papier et numérique :</p> <p>→ 2 exemplaires originaux du dossier papier doivent être déposés auprès du Pôle affaires européennes du SGAR de la Préfecture de Mayotte, ou envoyés à l'adresse suivante : Préfecture de Mayotte Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Pôle Affaires européennes BP 676 – 97600 Mamoudzou</p> <p>→ Le dossier dématérialisé est déposé via clé USB auprès du Pôle Affaires européennes</p>
S'assurer au moment du dépôt	<ul style="list-style-type: none"> - d'avoir renseigné l'ensemble des champs demandés - d'avoir joint l'exhaustivité des pièces demandées en complément du dossier - d'avoir pris connaissance des obligations du porteur de projet, le versement de l'aide étant conditionné par le respect de ces obligations - d'avoir signé la lettre de demande d'aide

CONDITIONS DE RECEVABILITE
<p>Pour tous les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription du projet dans l'objectif spécifique • Complétude du dossier • Période d'exécution du projet de 36 mois maximum • Seuil minimum de demande d'aide FEDER CTE : 50 000 € • Plan de financement respectant le taux maximum d'intervention du FEDER CTE et, le cas échéant, le taux de plafond de cumul d'aides publiques fixé par la réglementation des aides d'Etat

- Respect des règles de marché public
- Capacité financière à mener l'action en particulier à la pré-financer
- Capacité technique et de gestion nécessaire à mener à bien l'action et à renseigner les indicateurs de résultat et de réalisation
- Maîtrise foncière pour les projets d'infrastructures (acte de propriété, bail, AOT)
- Respect des principes horizontaux de l'UE (développement durable, préservation de l'environnement, égalité des chances et non discrimination, égalité hommes-femmes)
- Respect d'au moins 2 des 4 critères de coopération :
 - montage commun du projet
 - mise en œuvre commune du projet
 - financement commun du projet
 - effectifs conjoint dans la mise en œuvre du projet

CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE

Forme de la subvention FEDER CTE	Versée en remboursement des dépenses éligibles réellement engagées et payées par le bénéficiaire, après contrôle d'un dossier de demande de paiement présenté par le bénéficiaire comprenant les justificatifs des dépenses réalisées et d'un bilan d'exécution
Montant et intensité de la subvention FEDER CTE (sous réserve qu'une limite inférieure ne soit pas imposée par l'application de règles européennes ou nationales relatives au cumul des aides publiques)	Le taux d'intervention du FEDER CTE est plafonné à 67% de l'assiette éligible

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

<i>Principes de sélection</i>	<i>Critères d'éco-conditionnalité</i>
<p>- L'inscription de l'ensemble des actions dans les orientations et les thématiques de la priorité d'investissement 3d « soutien à la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et engagement dans les processus d'innovation » sera privilégiée.</p> <p>- Mise en évidence d'une démarche gagnant-gagnant répondant aux problématiques des territoires concernés</p> <p>- Capacité financière et technique des porteurs de projets en matière de santé/gestion</p> <p>- Capacité du projet à s'inscrire dans la durée</p> <p>- Démonstration de la valeur ajoutée d'une intervention à l'échelle transfrontalière par rapport à une échelle locale. Il est essentiel que les résultats des projets soient visibles sur les différents territoires</p> <p>- Articulation et complémentarité avec les documents stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de Mayotte (PO FEDER-FSE régional, documents programmatiques) • de la zone (PCTE Océan Indien) 	<p>S'agissant des projets d'infrastructures, une priorité sera donnée à la construction d'infrastructures résilientes aux désastres et à l'impact du changement climatique.</p>

- des Etats partenaires (stratégie de développement, Plan régional stratégique de santé Océan Indien, documents programmatiques, cohérence avec les axes d'intervention du FED dans le pays concerné)

- Démonstration de la contribution du projet à l'indicateur de résultat proposé ;

- Prise en compte des priorités transversales européennes : égalité des chances et lutte contre les discriminations et égalité hommes/femmes et le développement durable ;

Les projets relevant de l'économie verte (efficacité énergétique, émissions de gaz à effet de serre) et dont l'empreinte environnementale et climatique est la moins négative seront prioritairement soutenus. Le caractère durable et respectueux de l'environnement naturel, physique et humain des activités soutenues en fonction de leur implantation physique, de leur mode de production, ou bien encore de leur gestion interne sera notamment pris en compte.

Les critères de sélection des projets liés à la lutte contre les conséquences du changement climatique reposeront également sur leur contribution à la résilience face aux catastrophes et à la prévention et la gestion des risques